

La relance en Isère

NEWSLETTER 8

Avril 2021

infos⁺

<https://www.isere.gouv.fr/tags/view/Les+dossiers/Plan+relance>



Edito



Lionel BEFFRE,
Préfet de l'Isère

Limiter l'évolution de l'épidémie et encourager l'activité économique, ce sont les ambitions d'un Etat déterminé à se projeter raisonnablement vers l'avenir. A ce titre, les multiples mesures d'accompagnement

de l'économie sont avantageusement complétées par les dispositifs de relance, qui présentent le formidable atout de révéler les ressources profondément ancrées de notre territoire.

La confiance doit nécessairement accompagner ces mesures. Elle est la clef de voûte du rebond de l'économie et de la société toute entière. Chacun doit être en mesure de contribuer à cet effort collectif maintenant amorcé depuis plus d'un an.

En Isère, les bénéfices de la relance sont déjà multiples. La baisse des impôts de production générera 242 millions d'euros

de capacités d'investissements supplémentaires pour les entreprises et les projets industriels peuvent d'ores et déjà compter sur 39 millions d'euros d'aides délivrées dans le cadre des appels à projets. La commande publique sera encouragée par des investissements de 127 millions d'euros de la part de l'État, en considérant la rénovation des bâtiments publics et le soutien aux collectivités.

Toujours dans un esprit de partage de l'information, vous trouverez dans ces pages les dernières actualités de la mise en œuvre du plan de relance en Isère.

Sommaire

■ Écologie

Projets alimentaires territoriaux :
2 projets retenus en Isère.....2
France Relance dans le Parc
National des Écrins.....3
Visites des projets de rénovation
de l'UGA et au CEA.....4

■ Compétitivité

Visite des entreprises lauréates.....5
Quatre nouveaux lauréats pour
l'appel à projets « territoires
d'industrie ».....7
Sept nouveaux lauréats de l'appel à
projets « Résilience ».....8
Baisse des impôts de production :
les détails de la mesure en Isère....9
Mise à jour du calendrier des
appels à projets10
Accompagnements des TPE/PME à
la transformation numérique10

■ Cohésion

DSIL exceptionnelle : la carte des
communes et EPCI bénéficiaires .11
Aide exceptionnelle à la relance
des bibliothèques.....11
Visite de Madame la Ministre de la
transformation et de la fonction
publiques, le 19 mars sur le plan
1 jeune 1 solution12
Dispositif « 1 jeune 1 mentor »12
FOCUS : Parcours emploi
compétences13-15

Projets alimentaires territoriaux

65 nouveaux projets alimentaires territoriaux sélectionnés

À l'heure où la reconquête de notre souveraineté alimentaire est une nécessité, les projets alimentaires territoriaux (PAT), créés il y a 6 ans, favorisent la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation dans les territoires en soutenant notamment l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Les PAT jouent un rôle essentiel pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Le plan France Relance vient amplifier cette dynamique en y consacrant des moyens inédits : près de 80 millions d'euros pour soutenir non seulement des projets existants (77 M€) mais également des projets émergents (3 M€ qui s'ajoutent aux crédits du Programme National pour l'Alimentation). C'est plus de 20 fois le volume cumulé des subventions aux PAT des 4 dernières années.

Signe du vif intérêt des acteurs territoriaux pour la mesure, l'appel à projets lancé en décembre 2020 pour le développement de nouveaux PAT a suscité un fort engouement : 65 dossiers viennent d'être retenus à l'issue de l'examen du premier volet de candidatures, pour un montant global de subvention d'un peu plus de 5,3 M€.

Ces nouveaux projets concernent des territoires de 48 départements. Parmi ces départements, 15 ne disposaient pas jusqu'ici de PAT. Cette nouvelle vague permet ainsi à 80% des départements d'avoir au moins un PAT accompagné par l'État sur leur territoire.



Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

Deux projets retenus en Isère

Communauté de communes de la Matheysine – émergence du projet alimentaire territorial

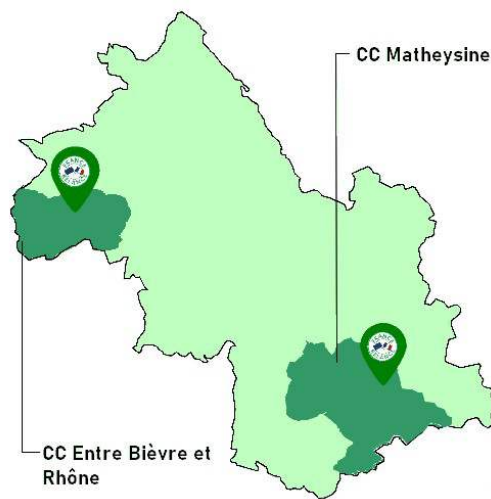
Depuis 3 ans, le territoire de la Matheysine a bénéficié de plusieurs programmes et actions tournant autour de l'alimentation, de l'agriculture et du social : Matheysine dans l'assiette, programme PACAP (prévention obésité pédiatrique), stratégie foncière Sud Isère.

La Communauté de communes de la Matheysine (CCM) est un EPCI relativement jeune, fusionné en 2014. Après une mandature dédiée à la mise en place et l'organisation, la mandature qui s'ouvre s'oriente vers des années de projets et de développement : le PAT permet donc, par une approche en transversalité, de répondre aux enjeux nouveaux de développement et de coopération. Les publics ciblés sont les suivants : les agriculteurs (166 sur le territoire), les acteurs économiques (notamment plus de 62 restaurateurs), les habitants (notamment par les scolaires et les publics défavorisés).

Les objectifs opérationnels et actions du PAT porteront sur les aspects suivants :

- Partager les connaissances et élargir les réseaux ;
- S'interroger sur l'avenir de certaines filières agricoles du territoire ;
- Trouver et organiser avec les acteurs des solutions pour re-territorialiser la consommation alimentaire ;

- Créer des réseaux pour continuer des actions engagées et lancer des programmes d'éducation alimentaire et de sensibilisation pour tous les publics (y compris les publics défavorisés ou éloignés dans les vallées) ;
- Réfléchir à des actions nouvelles pour faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous.



Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône - stratégie agricole et alimentaire territoriale

« Entre Bièvre et Rhône » souhaite, à l'échelle de son périmètre, définir sa politique agricole et alimentaire afin d'accompagner au mieux les acteurs au sein des filières agricoles et alimentaires du territoire. Pour ce faire, la stratégie agricole et alimentaire territoriale sera élaborée en associant l'ensemble des acteurs du territoire qu'ils soient internes à la collectivité ou externes (acteurs sociaux, économiques, institutionnels, associatifs et citoyens). Cette démarche aboutira à la rédaction d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un programme d'actions. Les objectifs sont les suivants : accroître la part de produits locaux dans la restauration hors domicile conformément à la Loi EGALIM, augmenter le nombre d'exploitations HVE et/ou AB, augmenter les bénéficiaires du dispositif « paniers solidaires », augmenter le nombre d'animations pédagogiques réalisées dans les écoles tout comme les publics ciblés (scolaires, agriculteurs, industriels, acteurs de la RHD, habitants en situation de précarité).



France Relance dans le Parc National des Écrins

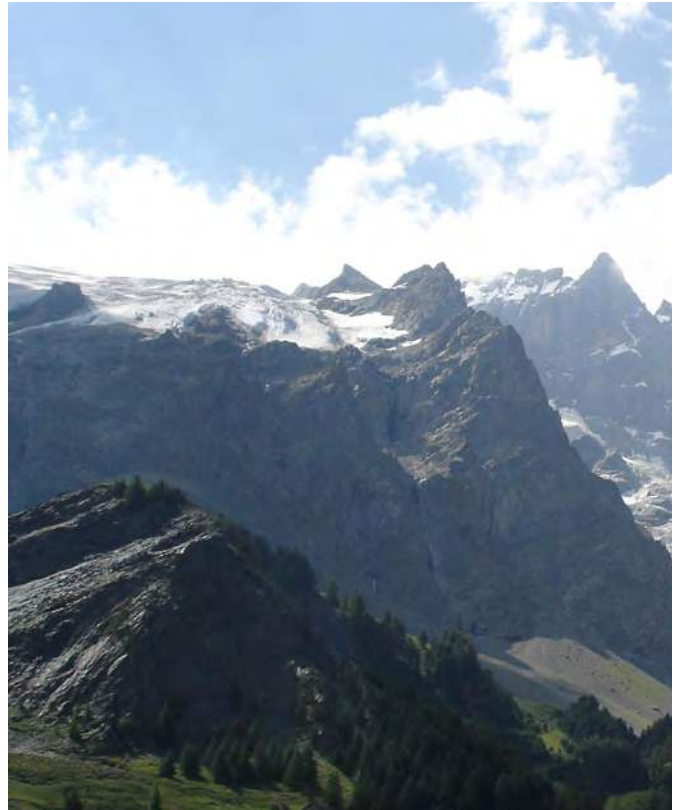
Le plan France Relance va profiter directement au Parc national des Écrins, entre l'Isère et les Hautes-Alpes, avec 2 millions d'euros de crédits. Deux programmes sont concernés : la biodiversité dans les territoires et la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le programme de biodiversité est doté de 1 700 000 euros et comprendra principalement la construction et la rénovation de cabanes pastorales, notamment à Saint-Christophe-en-Oisans et à Valjouffrey.

Cet investissement portera également sur les sentiers et les passerelles : les crédits de France Relance permettront par exemple la construction d'une passerelle à proximité du refuge du Carrelet (La Bérarde).

Les Maisons du parc seront concernées, avec des améliorations pour les salles de projections et la rénovation de certains modules scénographiques. Ces actions permettront par exemple la création d'outils de sensibilisation des visiteurs au cœur de parc national et la mise en accessibilité de certains équipements aux porteurs de handicaps.

Le programme de rénovation énergétique, notamment à Entraigues, est doté de 300 000 euros et concernera plusieurs Maisons du parc et logements d'agents.



Visite des projets de rénovation de l'UGA et du CEA

Un soutien de 32 millions d'euros pour l'Université Grenoble - Alpes

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Université Grenoble Alpes (UGA), avec ses établissements-composantes, vient de bénéficier d'un soutien de 32 millions d'euros, lançant ainsi leur programme ambitieux de rénovation énergétique de ses bâtiments.

Améliorer le confort d'études et de travail des étudiants, et du personnel, tout en s'engageant dans une transition énergétique ambitieuse, tel est l'objectif de l'UGA en répondant à l'appel à projets du plan de relance relatif à la rénovation énergétique des bâtiments. Il s'agit de la première étape d'un projet plus global « Grenoble campus 2030 : vers des campus post-carbone ». Construit en commun avec ses établissements-composantes (Grenoble INP-UGA, Sciences Po Grenoble-UGA et ENSAG-UGA) autour d'un schéma directeur énergie, ce projet vise la rénovation globale de l'ensemble du patrimoine immobilier universitaire et scientifique d'ici 15 ans et à l'intégration des objectifs des politiques de transition énergétique et de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans tous les projets immobiliers de notre établissement.

Treize projets déposés en septembre 2020 par l'UGA dont 4 par l'établissement-composante Grenoble INP – UGA ont été retenus et dotés pour un montant global de plus de 32 millions d'euros. L'examen des dossiers a été piloté par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE), en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avec le soutien du rectorat académique Auvergne Rhône-Alpes.



Le 15 mars 2021, Monsieur le Préfet et Monsieur le sous-préfet à la relance remettaient des labels France Relance aux projets de rénovation énergétique de l'UGA

Un soutien de 11,8 millions d'euros pour le CEA

Dans le cadre du plan France Relance pour la rénovation énergétique des bâtiments, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) vient de bénéficier d'un soutien de 11,8 millions d'euros.

Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet de l'Isère, et Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, ont visité, le mardi 23 mars 2021, deux bâtiments concernés par ces subventions :

- Le bâtiment D4, qui développe des technologies de piles à combustible compactes et robustes, destinées à convertir l'hydrogène en énergie électrique pour la mobilité électrique et les activités stationnaires. Les travaux, financés à hauteur de 4,23 millions d'euros par l'État, consistent en la rénovation thermique de la toiture, la mise en place d'éclairages led et des interventions sur les installations CVC existantes.

- Les bâtiments 40 et 41, salles blanches dans lesquelles sont développées des activités mixant calcul et stockage des données capteurs, traitement intelligent des données brutes, pour répondre aux nouveaux enjeux de l'intelligence artificielle embarquée. Les travaux, financés à hauteur de 4,83 millions d'euros par l'État, consistent en l'isolation thermique des toitures et des façades de certaines ailes et au remplacement des menuiseries extérieures.



Le 23 mars 2021, Monsieur le Préfet et Monsieur le sous-préfet à la relance remettaient des labels France Relance aux projets de rénovation du CEA

Les entreprises lauréates en Isère

Visite des entreprises lauréates

Monsieur Samy SISAI, sous-préfet à la relance, a visité, le jeudi 18 mars 2021, l'entreprise Radiall, lauréate du secteur aéronautique à Voreppe, et, le lundi 22 mars 2021, l'entreprise Poral, lauréate du secteur automobile à Pont-de-Claix.



Visite de l'entreprise Radiall à Voreppe

L'entreprise Radiall est spécialisée dans les solutions d'interconnexion pour environnements sévères, principalement dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense et des télécommunications.

Dans le cadre du plan France Relance, elle est lauréate de l'appel à projets « Aéronautique » pour deux projets :

- le projet « Antenne GNSS » vise une diversification des débouchés des antennes et une augmentation de la résilience de leur production en utilisant une nouvelle technologie s'affranchissant d'éléments importés ;
- le projet « CMR » consiste à substituer certaines substances, lors de la fabrication de composants d'interconnexion, par des substances moins nocives pour l'environnement, tout en gardant les mêmes performances de produit, afin d'éviter un risque de délocalisation. L'impôt de production est pérenne.



Visite de l'entreprise Poral à Pont-de-Claix

L'entreprise Poral est spécialisée dans la fabrication de pièces mécaniques pour le secteur automobile. Dans le cadre du plan France Relance, elle est lauréate de l'appel à projets « Automobile » pour son projet « Poral 2021 ». Celui-ci consiste à développer une flexibilité et une agilité dans les processus de métallurgie des poudres afin de capter des nouveaux marchés.

Il se décompose en 3 lots :

- l'intégration de l'impression 3D métal par dépôt de liant sur lit de poudre ;
- l'automatisation et la gestion du chargement/déchargement de fours de frittage ;
- le développement de fours de frittage permettant une plus grande flexibilité et réduisant considérablement la consommation d'énergie.

Territoires d'industrie Visites des quatre premiers lauréats

Monsieur Jean-Yves CHIARO, sous-préfet de l'arrondissement de Vienne, et Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, ont visité, le mercredi 31 mars 2021, l'Association Dauphinoise Formation Industrie (ADFI) à Beaurepaire et l'entreprise Béal à Vienne.

Le Pôle Formation Isère est le premier centre de formation aux métiers de l'industrie en Isère. Il emploie 120 personnes, forme 900 alternants par an et 3 000 salariés en formation continue. Il compte deux sites principaux : un à Moirans, avec des formations du Baccalauréat professionnel au diplôme d'ingénieur, et un à Beaurepaire pour les niveaux CAP et Baccalauréat professionnel dans les domaines industriels tels que la chaudronnerie/soudage, l'usinage, l'électrotechnique et la maintenance industrielle.

Porté par l'Union des industries et métiers de la métallurgie de l'Isère, premier centre de formation aux métiers des industries en Isère, le projet vise à développer un campus de formation d'excellence dans les domaines de l'industrie 4.0 sur le site du Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) du Dauphiné. Il s'inscrit au cœur du développement du territoire industriel rural entre Bièvre et Rhône.

L'Association Dauphinoise Formation Industrie prévoit la création de quatre emplois d'ici 2023 et un investissement global de 840 000 euros d'ici 2022.



Visite de l'Association Dauphinoise Formation Industrie



BEAL est une entreprise familiale spécialisée dans la conception et la fabrication de cordes de montagne et de sécurité. Il s'agit du leader mondial de la production de cordes d'escalade. BEAL se positionne sur deux secteurs d'activité : le sport (escalade et montagne) et les travaux en hauteur. L'entreprise fabrique et commercialise également d'autres produits de protection complémentaires (harnais, longes, casques, mousquetons...). Afin de poursuivre son développement, BEAL souhaite s'engager dans un plan d'investissements significatifs de modernisation de son bâtiment et de ses outils industriels. Ainsi, le projet consiste en la réhabilitation et l'extension du site industriel et la modernisation de l'outil de production permettant de créer un site qui soit le reflet de la position de leader du groupe (image moderne et attractive) dans le respect de l'environnement.

Madame Caroline GADOU, sous-préfète de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, et Monsieur Samy SISAID, sous-préfet à la relance, ont visité, le jeudi 1er avril 2021, l'entreprise Chapel, à Apprieu, et visiteront prochainement l'entreprise Guyonnet à Saint-Victor-de-Cessieu.

L'entreprise Chapel est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de vérins hydrauliques et composants hydrauliques.

L'entreprise souhaite créer une nouvelle unité de production de 4500m², d'ici fin 2021, entièrement automatisée sur le modèle 4.0 et dédiée à la fabrication de vérins télescopiques. Ce projet permettra à l'entreprise de faire face à une concurrence internationale en produisant plus, et donc en proposant des produits moins chers et plus modernes, mais aussi d'accroître sa réactivité en limitant au maximum le temps de transport des pièces.

L'entreprise prévoit la création de 60 emplois d'ici 2023 et un investissement global de 7 millions d'euros d'ici 2022.

Quatre nouveaux lauréats à l'appel à projets « territoires d'industrie »

Sassenage

Atelier de chaudronnerie de Sassenage

ACS est une chaudronnerie industrielle qui doit se réinventer et quitter son schéma industriel classique en intégrant la filière de l'hydrogène afin de participer à la décarbonation des activités. L'entreprise souhaite devenir le référent français en conteneurisation de stations hydrogène. Afin de pouvoir répondre rapidement à ce marché mondial à l'aube de l'industrialisation, l'ambition de l'entreprise nécessite le doublement de la surface de fabrication d'ici 18 mois ainsi que le doublement des effectifs d'ici trois ans.

Saint-Jean-de-Soudain

Serge Ferrari SAS

L'entreprise prévoit la transformation de ses outils de production, afin de réduire le taux de non-conformité et d'augmenter les capacités de production en membranes de grande largeur. Ce projet, structurant pour l'entreprise, nécessite différents investissements logiciels et matériels et contribuera à perpétuer les savoir-faire en tissage de la région.

Le Cheylas

Sylfen

L'entreprise prévoit une industrialisation à grande échelle de sa technologie innovante hydrogène : le cœur du produit est un module d'électrolyse réversible, permettant de produire de l'hydrogène et de fournir de l'énergie au site client (bâtiment, campus, quartier, site industriel). Le projet industriel est prévu en deux étapes : cette première étape doit permettre une production jusqu'à un module par semaine, rendant possible un chiffre d'affaires supérieur à 10M€ et la création de 490 emplois directs.

Bernin

VOGO

Le groupe VOGO souhaite créer un nouveau site industriel à Bernin (territoire du Grésivaudan) pour maîtriser et moderniser l'ensemble de son cycle de fabrication industrielle d'équipements électroniques tout en s'affranchissant de sa dépendance actuelle à son sous-traitant situé en Asie.



Compétitivité

Sept nouveaux lauréats de l'appel à projets « Résilience »

Secteur électronique

Grenoble

Crocus Technology

Ce projet vise à mettre en place une filière de production automatisée pour la fabrication de modules d'interconnexion optique répondant aux exigences de débit de données nécessaires à l'intérieur et entre les systèmes électroniques embarqués en environnement sévère. Sa réalisation permettra de renforcer la souveraineté française et européenne dans les domaines de l'aéronautique civile, de la défense, du spatial et de l'industrie, grâce à une meilleure maîtrise technologique et à l'augmentation importante des capacités de production.

Saint-Égrève

Teledyne e2v Semiconductors SAS - Safran Electronics & Defense

Le projet vise à développer et démontrer des capacités industrielles compétitives et souveraines en System-in-Package (SiP) pour le marché de l'Aérospatial et de la Défense. Le développement des SiPs est une évolution incontournable de la micro-électronique mondiale, mais dont les fournisseurs, concentrés en Asie, ne servent pas les marchés à faible et moyen volume. « CORAIL SiP » permettra aux deux partenaires de servir de tels besoins souverains et de répondre au besoin émergent de SiP en Europe.

Saint-Quentin-Fallavier

Radiall

Ce projet vise à mettre en place une filière de production automatisée pour la fabrication de modules d'interconnexions optiques haut débit en environnement embarqués. Sa réalisation permettra de renforcer la souveraineté française et européenne dans le domaine de la maîtrise des solutions technologiques pour les interconnexions optiques en environnement sévère.

Grenoble

Scintil Photonics

Dans le cadre de ses développements, SCINTIL doit délivrer et tester en gros volume ses circuits avant de les mettre en test chez ses prospects. Le projet consiste à investir et mettre en opération sur son site de Grenoble des équipements permettant d'internaliser le test de ses circuits prototypes et production, et à recruter une équipe spécialisée pour ces opérations afin d'accélérer la mise à disposition de ses prototypes.

Bernin

Soitec

L'ambition du projet LIMPIDE est d'établir la technologie POI (Piezoelectric on Insulator) comme un standard industriel pour le marché des filtres de radiofréquence (RF) des smartphones 5G. Le POI permet de réaliser des filtres RF très performants (stabilité en température) et compétitifs, qui répondent aux besoins de composants de ces smartphones.

Secteur fournissant des intrants essentiels à l'industrie

Morestel

Novapack Technologies

Le projet consiste à mettre en place une ligne pilote cruciale de Matériaux Composites à Matrice Métallique (MMC) pour la fabrication souveraine de packaging micro-électronique. Les MMC permettent une innovation disruptive pour la fabrication économique et la substitution totale des matières premières critiques (CRM) et terres rares (REE) utilisés dans les alliages des boîtiers microélectroniques historiques, céramique-métal ou verre-métal. Ce projet permettra en outre d'améliorer la performance environnementale des fabrications de ces boîtiers et aussi du site de production (par exemple : utilisation d'énergie 100 % renouvelable, fabrication additive, sans solvant chimique).

Susville

Naturamole

Naturamole est une PME de biotechnologie industrielle française qui développe des technologies innovantes de biocatalyse à haute performance environnementale. Son projet vise à renforcer la compétitivité et la résilience de l'approvisionnement des secteurs alimentaires, parfumeries et cosmétiques en ingrédients naturels stratégiques. Une trentaine d'emplois pourrait être créée d'ici 2025.

242 millions d'euros de baisse annuelle des impôts de production pour 13 688 entreprises en Isère : les détails de la mesure

Pour la CVAE, le gain est de plus de **137,6 millions d'euros** au bénéfice de 12 532 entreprises disposant de sites dans le département de l'Isère. L'impact de la mesure pour chaque entreprise résulte, par définition, de l'importance de sa base d'imposition liée à son chiffre d'affaires et à sa valeur ajoutée produite. Ce sont par conséquent 10 entreprises du secteur industriel qui concentrent 18 % du gain de ce produit. Toutefois, 40 % des redevables de la CVAE sont des petites entreprises, imposées à la cotisation minimum de 250€. Elles bénéficieront d'un gain potentiel de 125€. Plus de 7 600 établissements seront bénéficiaires de cette réduction pour un montant global d'environ 716 000 euros.

Pour sa part, la diminution de moitié de la valeur locative des locaux des établissements industriels se traduit en Isère :

- Pour la TFPB, par une économie pour les entreprises de plus de **62,5 millions d'euros** pour 1057 entreprises. A noter que la part des locaux industriels dans le total des bases de la TFPB s'élève à 17,5 % dans le département, alors qu'elle n'est que de 10 % au niveau national, indiquant la nature fortement industrielle du tissu économique isérois.

- Pour la CFE, le gain de produit pour les entreprises sera de l'ordre de **51,4 millions d'euros** pour 852 entreprises. Les bénéficiaires au niveau départemental, tant sur le produit de la CFE que sur celui de la TFPB, seront principalement les entreprises iséroises des secteurs suivants :

- production d'énergie,
- microélectronique,
- chimie,
- plastique.

En matière de plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée, ce sont 1332 entreprises qui sont concernées pour un montant de **9,5 millions d'euros**.

Au total, ce sont 13 688 entreprises qui bénéficient d'un gain total de 242M€ issu de ces mesures du plan de relance. Ces baisses massives doivent conduire à des investissements productifs pour l'activité et l'emploi.



Carte des baisses annuelles d'impôts de production et du nombre d'entreprises bénéficiaires

Compétitivité

Le calendrier des appels à projets mis à jour

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a élaboré un agenda pour vous permettre de suivre les appels à projets (AAP) du plan de relance : dates d'ouverture et de fermeture, dates prévisionnelles d'annonce des lauréats. Chaque appel à projets est relié à la mesure « France Relance » dans laquelle il s'inscrit par l'intermédiaire d'un lien cliquable.

Pour chaque appel à projets en cours, vous trouverez les liens pour télécharger le cahier des charges et vous inscrire.

Les données de ce calendrier seront actualisées régulièrement.

PLUS D'INFOS

Accompagnements des TPE/PME à la transformation numérique

Lancé le 18 janvier 2021, cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de France Relance et de France Num, l'initiative pour la transformation numérique des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) coordonnée par la Direction générale des Entreprises (DGE).

Près de 18 000 entreprises bénéficiaires

Le ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises a confié à Bpifrance la mise en œuvre d'appels à projets destinés à sélectionner des groupements d'opérateurs capables d'organiser et de déployer des formations au numérique pour contribuer activement au développement de l'activité des TPE et PME.

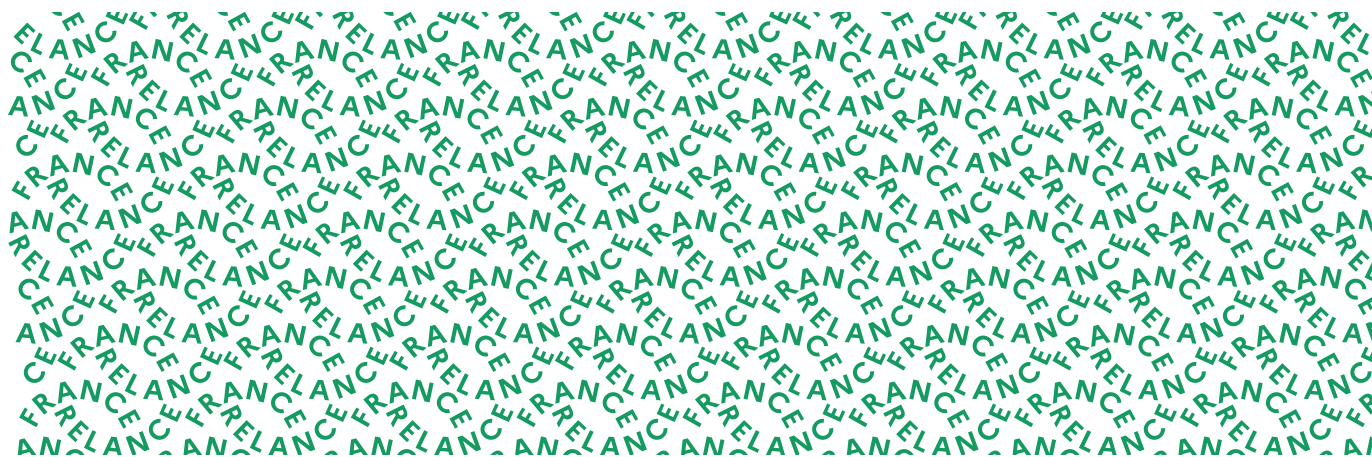
Parmi les 75 dossiers déposés, neuf groupements d'opérateurs ont ainsi été retenus pour leur capacité à cibler des petites entreprises dans une logique de mise en réseau et à proposer des formats d'accompagnements en fonction des besoins et profils de chacune. Grâce à ce premier AAP, ce sont près de 18 000 entreprises qui pourront suivre des formations adaptées à leurs besoins, financées par France Relance.

Un second appel à projets ouvert

Un second AAP est ouvert jusqu'au 30 avril 2021, avec le même objectif que le premier. Piloté par la DGE, il sélectionnera d'autres groupements d'opérateurs intervenant à l'échelle nationale, locale ou sectorielle, en capacité d'identifier et de susciter l'intérêt de TPE et PME éloignées du numérique.

Chaque opérateur devra proposer une méthode d'accompagnement spécifique pour au moins 1 500 TPE et PME. Les projets lauréats seront notifiés début juin.

PLUS D'INFOS



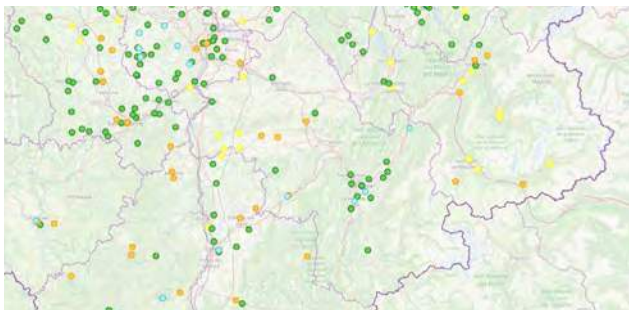
DSIL exceptionnelle

La carte des communes et EPCI bénéficiaires

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales met en ligne aujourd'hui les résultats de la programmation 2020 de la part exceptionnelle de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ouverte à l'été 2020. Créée dans le cadre de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, cette dotation joue un rôle crucial dans le soutien à l'investissement des collectivités. Dotée d'une enveloppe de 950 millions d'euros, elle permet la réalisation d'opérations structurantes sur le territoire et sur le quotidien des habitants, prioritairement en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

Cette enveloppe exceptionnelle, qui fait partie intégrante du plan France Relance, se déploie sur les exercices 2020 et 2021 et s'ajoute aux enveloppes de 570 millions d'euros ouvertes dans la loi de finances pour 2020 et dans la loi de finances pour 2021, à la dotation d'équipement des territoires ruraux (1 Md€), ainsi qu'à l'enveloppe de 650 millions d'euros dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux, elle aussi mobilisée dans le cadre du plan France Relance.

+ CONSULTEZ LA CARTE



En Isère, 28 communes et intercommunalités ont bénéficié de 9,4M€ de dotation à l'investissement local pour réaliser 58,9M€ d'investissements publics et notamment :

- La rénovation énergétique du groupe scolaire Chartreuse-Ardillais à Crolles
- La création d'un pôle Petite Enfance à Pont-de-Claix
- La rénovation et la réhabilitation de la Résidence Autonomie Pierre Sémard à Saint Martin d'Hères
- L'initiative tempovélo / les pistes cyclables transitoires dans la métropole Grenoble-Alpes
- La construction d'une déchetterie à Sassenage
- Le renouvellement de la flotte de véhicules de Grenoble Alpes Métropole, Échirolles et Fontaine
- La mise en accessibilité de la Maison de l'enfance et d'initiative pour la jeunesse (MEIJE) au Versoud
- L'aménagement du parking et la mise en accessibilité des cheminements piétons attenants au GS César Terrier et à la future Maison Médicale à Pontcharra
- La rénovation du gymnase Prédieu à Saint Egrève (accessibilité, rénovation énergétique)
- L'aménagement d'un espace France Services à Saint Marcellin
- Le renouvellement de la flotte de véhicules pour la création de la ZFE à Varcis Allières et Risset
- La construction d'un pôle de restauration scolaire à Beau-repaire
- La réhabilitation de la salle socio culturelle Jules Ferry d'Heyrieux
- Le réaménagement et l'extension de l'école maternelle de Jarcieu

Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. Cette subvention sera ouverte en deux phases : l'une en 2021 et l'autre en 2022. Cette aide, jusqu'à 30 000€, s'adresse aux bibliothèques et les demandes doivent être déposées avant le 30 avril 2021

Pour déposer votre demande, vous devez avoir créé votre compte personnel sur le Portail numérique des demandes d'aides au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite de dépôt des dossiers. Passé ce délai, votre demande de création de compte ne sera pas traitée et vous ne pourrez donc pas déposer de demande pour la session envisagée. Le CNL vous accompagne dans vos démarches : merci de consulter notre Foire aux questions en cas de problème.



Cohésion

Visite de Madame Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, le 19 mars 2021, sur le plan 1 jeune 1 solution

Madame Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, s'est rendue en Isère le 19 mars 2021. Cette visite au collège du Grand Champ à Pont-de-Chéruf a été l'occasion d'aborder les thèmes de l'emploi et de la jeunesse. Madame la Ministre a notamment évoqué le plan 1 jeune 1 solution et les offres de stages, de formation ou d'emploi que ce dispositif permet de retrouver. Dans cette dynamique, 40 000 stagiaires et 6000 apprentis en 2021, soit 14 000 au total seront accueillis au sein de la fonction publique d'Etat. Les échanges se sont poursuivis avec des lycéens et des étudiants qui se projettent dans leur avenir professionnel.

La suite de la visite fut l'occasion d'aborder la thématique du baromètre des résultats de l'action publique, publié le 13 janvier dernier et disponible sur gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement. Ce baromètre rend public les résultats département par département de 25 premières politiques publiques prioritaires du gouvernement.



Point sur le dispositif « 1 jeune, 1 mentor »

Dans la continuité du plan « 1 jeune 1 solution », le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » permettra à 100 000 jeunes d'avoir accès à des mentors d'ici la fin d'année 2021. Le Gouvernement lance un appel à projets afin de soutenir des projets de croissance du mentorat en France. Doté de 16 millions d'euros, il est ouvert du 25 mars au 19 avril 2021.

Le dispositif « 1 jeune, 1 mentor » a été annoncé par le Président de la République le 1er mars dernier. Venant compléter le plan « 1 jeune, 1 solution », il vise à accroître le nombre de jeunes qui bénéficient, pendant leur parcours scolaire, dans leurs choix d'orientation ou en phase d'insertion professionnelle, d'un accompagnement par un mentor plus âgé (étudiant, professionnel en exercice ou jeune retraité).

Ce dernier mobilise son expérience et ses réseaux, à raison souvent de quelques heures par mois, et contribue ainsi à lutter contre les asymétries d'information qui touchent souvent les jeunes issus de milieux modestes. Le Président de la République a souhaité fixer un objectif de 100 000 jeunes suivis dès 2021, soit un triplement par rapport à 2020, avant un passage à 200 000 en 2022.

Dans ce contexte, un premier appel à projets est lancé en vue de soutenir des projets de croissance du mentorat en France. Doté de 16 millions d'euros, il est ouvert du 25 mars au 19 avril 2021, et permettra d'initier du mentorat pour environ 40 000 jeunes d'ici à l'automne. Cet appel à projets constitue un premier jalon essentiel dans la construction d'une politique publique-privée de soutien au mentorat. Il sera complété dans les prochains mois par un second exercice similaire, en cohérence avec les moyens financiers (30 M€, en sus des moyens déjà en place sur le sujet) dégagés cette année dans le cadre de l'initiative.



Focus : Parcours emploi compétences

Le parcours emploi compétences (PEC) est une solution adaptée à vos besoins de recrutement

De quoi s'agit-il ?

Le PEC est un contrat aidé, à destination du secteur non marchand, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés. L'employeur perçoit une aide financière en contrepartie de l'embauche et de son engagement à proposer une étape d'insertion de qualité à la personne recrutée.

En effet, le PEC repose sur un triptyque emploi-accompagnement-formation : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours par l'employeur et par le service public de l'emploi.

Le contrat de travail doit notamment remplir les critères suivants :

- un CDD ou un CDI,
- une durée minimale de 6 mois (renouvelable selon les dispositions des textes en vigueur),
- un minimum hebdomadaire de 20 heures.

L'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi et il fait l'objet d'une prescription par le service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi) ou par les services du Département de l'Isère pour les personnes bénéficiaires du RSA.

Quel est le montant de l'aide à l'insertion professionnelle ?

L'aide à l'insertion professionnelle, déterminée par arrêté du Préfet de Région, diffère selon les publics recrutés. Actuellement, l'aide de l'Etat (en pourcentage du Smic horaire brut dans la limite de 26 heures) s'élève à :

40% pour les personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi

45% pour les personnes reconnues travailleur handicapé

60% pour les bénéficiaires du RSA (co-financement du Département de l'Isère)

65 % pour les jeunes de moins de 26 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleur handicapé)

80% pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et ou des zones de revitalisation rurale (ZRR)

A qui vous adresser ?

Les prescripteurs des contrats aidés sont à votre disposition pour vous informer et vous conseiller dans vos recrutements.

Accédez aux coordonnées en cliquant sur les logos



Visite de l'agence Pôle Emploi de Villefontaine, le 23 mars 2021 par Madame Caroline GADOU, sous-préfète de l'arrondissement de la Tour-du-Pin, et Monsieur Samy SISAI, sous-préfet à la relance, à l'occasion de la signature d'un parcours emploi compétences

Focus : Parcours emploi compétences

En savoir plus

Site du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :

PEC : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/pec>

PEC jeunes : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relande-activite/plan-1jeune-1solution/faciliter-l-entree-dans-la-vie-professionnelle-10878/aide-embauche-pec-jeunes>

L'apprentissage dans le secteur public

L'apprentissage est une voie d'excellence pour l'accès à la qualification et l'insertion professionnelle qui permet :

- aux employeurs de préparer les compétences de demain en formant leurs apprentis aux connaissances techniques et aux savoir-être nécessaires ;
- aux jeunes d'acquérir une formation professionnelle et d'accéder à un emploi.

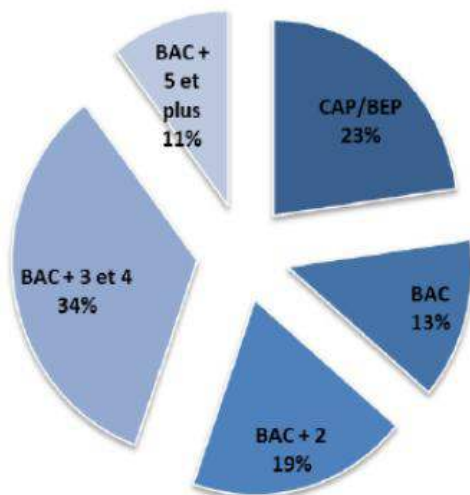
Ainsi, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1solution », l'Etat poursuit son appui au développement de l'apprentissage et incite l'ensemble des administrations publiques à œuvrer en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes.

Les métiers préparés par la voie de l'apprentissage sont nombreux : maintenance, logistique, restauration, ressources humaines, juridique, communication, mécanique,....

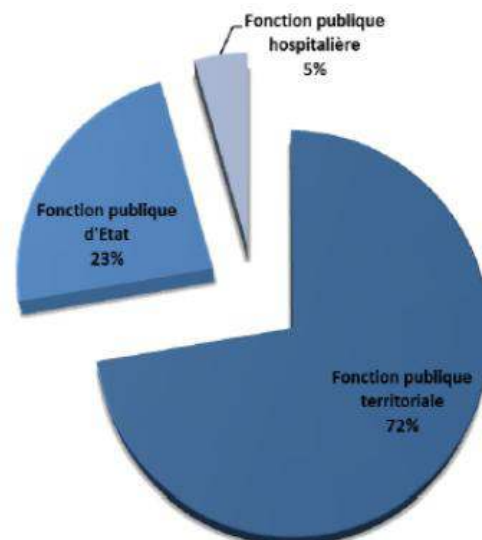
Les contrats conclus en Isère depuis 2018

SECTEUR PUBLIC	2018	2019	Evolution 2018-2019	2020	Evolution 2019-2020
Isère	315	250	-21%	269	8%

Niveaux de formation préparés en apprentissage
Données Isère 2020 en cours de consolidation



Type de fonction publique
Données Isère 2020 en cours de consolidation



Focus : Parcours emploi compétences

Les aides pour le recrutement d'un apprenti dans le secteur public

• Des aides spécifiques pour les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales bénéficient aujourd'hui d'une aide exceptionnelle de l'Etat de 3 000 euros pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021.

En outre, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) verse aux organismes de formation en alternance (OFA) une contribution fixée à 50% des frais de formation des apprentis employés par les collectivités et leurs établissements. Le financement du CNFPT s'appuie sur un référentiel spécifique. Celui-ci fixe, pour une formation donnée, le coût annuel maximal sur lequel s'appliquent les 50% pris en charge par le CNFPT. Pour les titres et diplômes non répertoriés dans le référentiel, c'est une valeur forfaitaire adossée au niveau de qualification du diplôme ou du titre préparé.

En savoir plus :

[Site du Centre national de la fonction publique territoriale](#)

• Des aides spécifiques pour le recrutement d'un apprenti en situation de handicap

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) propose des aides spécifiques dans le cadre de l'embauche d'une personne en situation de handicap en alternance.

En savoir plus :

[Site du FIPHFP](#)

Le dépôt du contrat d'apprentissage auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) :

Au plus tard dans les cinq jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat d'apprentissage, l'employeur public transmet à la DDETS :

- le contrat (cerfa) ;
- la convention avec le CFA ;
- le cas échéant, la convention tripartite prévue lorsque la durée du contrat ou de la période d'apprentissage est inférieure ou supérieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat, compte tenu du niveau initial de compétences de l'apprenti ou des compétences acquises.

La DDETS est notamment chargée de vérifier que le contrat satisfait aux conditions relatives aux formations éligibles à l'apprentissage, à l'âge de l'apprenti et à sa rémunération.

Pour toute question relative à l'apprentissage dans le secteur public, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : ara-ud38.alternance@direccte.gouv.fr

Sites utiles

[Le portail de la fonction publique](#)

[Plateforme 1 jeune, 1 solution](#)

[Place de l'apprentissage et des stages](#)

- Apprentissage dans la fonction publique de l'État

[Guide pour les employeurs](#)

[Dépliant "Maître d'apprentissage"](#)

[Guide PASS pour les recruteurs](#)

- Apprentissage dans la fonction publique territoriale

[Site du Centre national de la fonction publique territoriale](#)

[Les aides à l'apprentissage du FIPHFP](#)

> Dans le prochain numéro de La relance en Isère

- Point sur les appels à projets
- Nouveaux Lauréats
- Visites et chantiers en cours

> Pour voir les autres numéros de La relance en Isère

Dans l'Isère



Directeur de publication :
M. Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère
Coordination : Préfecture
Conception-réalisation :
Mission de Coordination Interministérielle
Imprimerie Préfecture
Contact :
Samy SISAID, Sous-Préfet à la relance
samy.sisaid@isere.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
12 place de Verdun – CS 71046
38021 Grenoble CEDEX 1
Tél. 04 76 60 34 00
<https://www.isere.gouv.fr/>